

LES CENTRES DE RECYCLAGE

Il s'agit d'espaces mis à la disposition de tous les citoyens et dans lesquels sont collectés différentes typologies de déchets urbains. En complément de la collecte urbaine et à domicile, les centres de recyclage représentent la solution environnementale la plus durable avec un impact moindre pour le ramassage des déchets urbains. Les déchets collectés sont destinés à la récupération, au recyclage et à l'élimination contrôlée. Pour pouvoir déposer leurs déchets au centre de recyclage, les citoyens doivent présenter la Carta Smeraldo, la nouvelle carte Hera pour les services environnementaux.

Nous respectons ainsi l'environnement et nous améliorons notre qualité de vie.

L'union fait la force

À compter du 1er mai 2017, les communes de Bastiglia, Bomporto, Campogalliano, Castelfranco Emilia, Modène et San Cesario sul Panaro ont uni leurs forces et systématisé leurs centres de recyclage.

Les citoyens de chaque commune ont donc la possibilité de déposer leurs déchets sélectifs dans toutes les structures actives de ces zones et de bénéficier des incitations correspondantes.

En complément de la collecte urbaine et à domicile, les centres de recyclage représentent la solution environnementale la plus durable avec un impact moindre pour le ramassage des déchets urbains. Tous les déchets sélectifs peuvent être déposés dans ces centres, y compris ceux qui, en raison de leur nature ou de leurs dimensions, ne peuvent être ramassés par le service normal.

Un système d'incitation unique

En outre, depuis 1er mai, Modène et les communes de la périphérie de Modène ont activé un système unique d'incitation pour les citoyens qui utilisent les centres de recyclage. Grâce à ce mécanisme, tous ceux qui amènent leurs déchets dans ces sites peuvent obtenir une remise sur la TARI calculée en fonction de la quantité et de la typologie des matériels déposés.

En savoir plus

Service client, 800-999-500:
appel gratuit depuis les fixes et les mobiles;
ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 22h,
et le samedi, de 8h à 18h.

Service client pro, 800.999.700:
ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 22h,
et le samedi, de 8h à 18h; appel gratuit,
y compris depuis les mobiles.

www.gruppohera.it

www.ilrifiutologo.it
Rendez-vous sur Internet ou téléchargez l'application
«Rifiutologo».



Mai 2017, imprimé sur du papier recyclé - design par Koan Multimedia.



HERAGROUP

NOUVELLES PROCÉDURES DE COLLECTE SÉLECTIVE À BASTIGLIA ET BOMPORITO



Carta Smeraldo, la nouvelle «carte Hera de services environnementaux»

Chers citoyens,
À compter du mois de juin, la collecte sélective des déchets dans votre commune sera modifiée.

Les autorités municipales et Hera lancent en effet un projet qui s'étendra progressivement sur tout le territoire municipal. L'objectif est de permettre une meilleure utilisation des services environnementaux et, à l'avenir, la mise en place de systèmes de mesure précis des déchets déposés, de manière à appliquer un modèle de taux (dénommé « taux exact »), et donc de suivre le volume de déchets non triés déposés par chaque utilisateur. L'application de ce taux vise à empêcher l'accumulation de volumes croissants de déchets et à contribuer à une meilleure justice sociale ainsi qu'à l'obtention d'une meilleure quantité et qualité des déchets triés.

Afin de mettre en œuvre ce projet majeur, certains changements doivent être apportés au service en place. Vous pouvez nous aider, en adoptant dès à présent de nouvelles habitudes simples de tri des déchets aux fins de collecte.

Ce projet fait partie du système intégré de gestion des déchets. Il englobe la collecte urbaine et les centres de recyclage (ouverts à l'ensemble des habitants), en plus des services de collecte spécifiques (activités commerciales, de production et agricoles).

Nous sommes convaincus que cette solution contribuera à offrir un service plus direct, plus juste et plus transparent. C'est pourquoi votre collaboration est essentielle à la bonne application et à la réussite du modèle que nous espérons et que nous attendons tous à l'avenir.

La collecte sélective des déchets est une obligation légale et réglementaire définie par les autorités compétentes. Le non-respect de cette obligation est passible de sanctions administratives.

NOUVEAUX CONTENEURS DE DÉPÔT URBAINS

Comment faire pour déposer les déchets de papiers, cartons, plastiques, conserves et de jardin?

Afin d'améliorer la qualité du ramassage et éviter les dépôts inappropriés de déchets non triés, des conteneurs urbains spécialement dédiés aux déchets de papiers/cartons, plastiques/conserves et de jardin sont équipés d'un nouveau système de verrouillage, déverrouillable avec la **Carta Smeraldo (carte Hera de services environnementaux)**, laquelle a été remise à l'ensemble des usagers.

Pour déverrouiller le conteneur:

1. **Appuyez sur le bouton** afin d'activer le système d'identification et de mesure;
2. **Passez la Carta Smeraldo sur le capteur** afin d'activer le mécanisme de déverrouillage du conteneur;
3. **Déposez les déchets** en appuyant sur les pédales et en insérant les déchets triés;
4. **Terminez le dépôt** en relâchant les pédales afin de fermer la porte et de finaliser la procédure.



Comment faire pour déposer les déchets non triés?

Le conteneur urbain dédié aux déchets non triés possède un couvercle pouvant être déverrouillé avec la **Carta Smeraldo**. Il convient d'utiliser des sacs d'une capacité maximale de 20 litres (taille standard de poubelles ordinaires); les sacs de grande taille ne peuvent pas y être déposés.

Les étapes détaillées ci-après doivent être répétées pour chaque sac/dépôt:

1. APPUYEZ SUR LE BOUTON afin d'activer le système d'identification et de mesure



2. PASSEZ LA CARTA SMERALDO SUR LE CAPTEUR afin d'activer le mécanisme de déverrouillage du couvercle

3. DÉPOSEZ LES DÉCHETS en tournant le levier afin d'ouvrir le couvercle et d'insérer un sac parfaitement fermé; **4. TERMINEZ LE DÉPÔT** en tournant le levier dans le sens opposé afin de fermer le couvercle et de finaliser la procédure

PAPIERS ET CARTONS



La Carta Smeraldo est nécessaire pour utiliser le conteneur

OUI

Journaux, livres, carnets, papier d'emballage, carton, boîtes en carton, paquets de lessive en poudre, emballages en mélange (cartons Tetrapack), papier contenant de petites quantités d'autres matériaux, plateaux et gobelets en carton.

NON

Couvercles en plastique, papier gras ou souillé avec de la colle ou d'autres substances, papier sulfurisé, papier fax chimique ou papier autocopiant sans carbone, papier carbone, papier peint, papier parchemin, papier de cuisson et assiettes et verres en plastique.

COMMENT

Les cartons et les boîtes doivent être pliés afin de réduire leur encombrement.



PLASTIQUES ET CONSERVES



La Carta Smeraldo est nécessaire pour utiliser le conteneur

OUI

Tous les emballages plastiques (bouteilles d'eau minérale et de boissons sans alcool, bouteilles, boîtes alimentaires, sacs de courses, emballages de sandwiches et de gâteaux, boîtes, recharges de détergents, bouteilles de shampoings et de bains moussants, etc.), assiettes et verres sans résidus alimentaires, conserves d'aliments et pour animaux, autres conserves, capsules métalliques.

NON

Tous les objets en plastique autres que les emballages (meublier, jouets, couverts en plastique, pièces et accessoires automobiles, etc.), conserves et récipients contenant des produits chimiques (par ex. colles, peintures, solvants, etc.).

COMMENT

Videz et passez à l'eau les récipients sales si nécessaire, afin de réduire le plus possible le volume des emballages.



VERRES



L'utilisation de la Carta Smeraldo n'est pas nécessaire

OUI

Tous les récipients en verre: bouteilles, pots, pots à conserve, verres, etc.

NON

Tous les objets non considérés comme du verre: miroirs, vitres, lunettes, pyrex, céramique, porcelaine, ampoules et tubes néon.

COMMENT

Mettez des récipients vides.



MATIÈRES ORGANIQUES



L'utilisation de la Carta Smeraldo n'est pas nécessaire

OUI

Déchets de cuisine, aliments avariés, marcs de café, filtres à thé, objets et sacs en plastique biodégradables, pelures et noyaux de fruits, herbe coupée, petites plantes et fleurs coupées, papier absorbant usager (Scottex, par exemple).

NON

Liquides alimentaires, mégots de cigarettes, litière, bois traité, peint ou de grande taille, aliments emballés et tous déchets non organiques (couches, tampons, etc.).

COMMENT

Placez les déchets dans les sacs fournis par Hera. Vous pouvez également utiliser des sacs en papier ou biodégradables (sacs à pain, par exemple). Les foyers non équipés d'une poubelle peuvent en récupérer une au centre de recyclage.



DÉCHETS DE JARDIN



La Carta Smeraldo est nécessaire pour utiliser le conteneur

OUI

Déchets de jardin, tailles, petits rondins, écorce, sciure, petits morceaux de bois et d'aggloméré exempts de peinture ou de colle. Les grands volumes d'herbe coupée doivent être déposés au centre de recyclage. Les dépôts de déchets de jardins ne sont autorisés dans les conteneurs qu'en cas d'impossibilité de se rendre au centre de recyclage.

NON

Déchets alimentaires, mégots de cigarettes, litière et tous déchets non organiques, terre, plastiques, bois et objets peints et/ou collés.

COMMENT

Les déchets de bois doivent être déposés dans le conteneur approprié, sans sacs ni sangles.



DÉCHETS NON TRIÉS



La Carta Smeraldo est nécessaire pour utiliser le conteneur.

OUI

Tous les matériaux non éligibles à la collecte sélective (par ex. caoutchouc, caoutchouc mousse, noyaux de fruits, morceaux de céramique, mégots de cigarettes, litière, chiffons, bois traité ou peint, couches, tampons, gazes, pansements, couverts en plastique, produits chimiques, papier sulfurisé ou souillé, jouets non électroniques, filtres et sacs d'aspirateurs).

NON

Les déchets triables et tous les objets pouvant être apportés aux centres de recyclage : déchets dangereux, encombrants, substances liquides, matériaux de combustion, déchets de construction et de démolition (par ex. matériaux inertes, caoutchouc).

COMMENT

Déposez les déchets dans des sacs en plastique fermés d'une capacité maximale de 20 litres. Ne les laissez pas à même le sol à côté des conteneurs.



Comment le taux exact sera-t-il déterminé?

Lorsque le nouveau système de collecte sera en place et opérationnel dans la ville, les déchets non triés produits permettront de déterminer le taux exact applicable à chaque habitant. Le calcul sera réalisé à partir du nombre de dépôts réalisés. En ce qui concerne les conteneurs urbains, l'activation du mécanisme du couvercle sera comptabilisée comme un dépôt. En ce qui concerne la collecte porte-à-porte dans les zones rurales et artisanales, le fait de sortir une poubelle remplie de déchets non triés dans la rue sera comptabilisé comme un dépôt.

